

BULLETIN n° 535 · JUIN 2020

ÉDITORIAL

LE JOUR D'APRÈS

Je suis persuadé que nous avons tous hâte de tourner la page, de reprendre le chemin de nos habitudes, même si quelques-unes vont devoir être modifiées. Après ces dix semaines venues de nulle part, laissons aux politiques et aux scientifiques le soin de « faire le ménage » car, c'est une évidence partagée par tous, il y a un gros ménage de printemps à faire! Sans oublier le gigantesque chantier de la relance économique!

Pour ce qui concerne la Farac, créée officiellement le 15 juin 1910, elle va avoir 110 ans dans quelques jours. Beaucoup de ses membres ont failli être interdits de séjour par un ukase sanitaire bien mal médiatisé, bel exemple du « principe de précaution » dont je rappelle ici la définition juridique : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

Dans le domaine de l'incertain, on ne saurait être plus clair.

Or l'homme ne craint rien moins que l'incertain. Et dans ce monde à forte médiatisation, l'incertain ouvre rapidement la voie à l'anxiété, phénomène auquel est confronté le pouvoir politique, seul

gestionnaire du pouvoir de précaution devenu exorbitant. D'autres paradoxes sont observés : alors que nous exigeons de l'Etat toujours plus de sécurité, nos critiques à son endroit sont de plus en plus violentes, chacun se gardant bien de lui disputer la responsabilité des prises de décision exceptionnelles.

Dieu merci, la deuxième phase du deconfinement, telle qu'elle vient d'être décidée par le gouvernement, annonce des jours meilleurs, à condition de faire preuve de bon sens et d'esprit de responsabilité. C'est la clé d'un retour au « jour d'avant ». Banco!

André MUDLER Président de la Farac

SOMMAIRE

P02	La gendarmerie	durant la	a guerre d	l'Algérie
-----	----------------	-----------	------------	-----------

P06 La capitulation de l'armée allemande en mai 1945

P09 **Montcornet – 17 mai 1940**

P12 Histoire rocambolesque du drapeau du 99° RIA pendant la Seconde Guerre mondiale

P16 Nécrologie

P16 Bibliothèque du cercle de garnison de Lyon

P16 Agenda

LA GENDARMERIE DURANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Gendarmes mobiles et gendarmes départementaux ont mobilisé ou encadré d'importants effectifs et ont participé à des missions de guerre très variées. Plusieurs travaux universitaires et un grand nombre de témoignages ont permis au commandant Benoît Haberbusch d'analyser le rôle de cette institution soumise à de très fortes tensions de 1954 à 1962. Sa dernière publication dans la Revue Historique des Armées (n° 295- 2019) m'a incité, avec son accord et celui du directeur de la Revue, à publier dans Farac Info l'essentiel de son article.

AM

LE GENDARME DÉPARTEMENTAL, UN OUBLIÉ DE LA GUERRE ?

Absorbé par les tâches du quotidien, engagé dans des opérations militaires peu médiatisées, le gendarme départemental joue un rôle plutôt méconnu dans la guerre d'Algérie. Implantée depuis le début de la conquête, la gendarmerie départementale (GD) a pourtant tissé un maillage structuré à travers ces trois départements français, où les circonscriptions sont plus étendues qu'en métropole. En 1954, elle compte 2 800 hommes répartis en 243 brigades au sein des 10°, 10° bis et 10° ter légions de GD.



Contrairement à l'escadron de gendarmerie mobile (GM) qui compte 100 à 120 hommes, la majorité des effectifs de la GD se répartit dans des brigades de 6 à 12 hommes avec leur famille. Les conditions de vie varient considérablement suivant les affectations.

La majorité du personnel est issue de milieux modestes, de la campagne mais aussi de la ville. Pour ceux qui viennent de métropole, le premier contact avec l'Algérie est souvent marquant : « Nous traversons des villages, remplis d'Arabes désœuvrés, la tête coiffée de leurs chèches,

accroupis ou allongés à l'ombre des maisons, se rappelle un ancien officier affecté à Djidjelli en 1958 [...] Je suis bien en Afrique, en Algérie, en pays arabe. Non, je ne suis plus en France! Et pourtant, on veut me persuader que je suis dans un département français 1 ». Une proportion non négligeable de ces militaires est personnellement liée à l'Algérie par leur naissance ou leur épouse. Certains patronymes ne laissent guère de doute sur les racines familiales espagnoles, italiennes ou maltaises.

Après la « Toussaint sanglante », l'insécurité grandit. Dès le 1^{er} novembre 1954, plusieurs brigades sont la cible d'attentats. En août 1955, les émeutes du Constantinois se soldent par 8 gendarmes tués et 11 blessés. Face à l'aggravation de la situation, le commandement réclame des moyens pour permettre à cette « Armée pauvre » de remplir ses missions. Un véritable effort est consenti pour renforcer la GD avec 434 brigades en 1962 pour un effectif global de 141 officiers et 6 156 sous-officiers.

Si l'état de guerre n'est jamais déclaré, le bouleversement du cadre légal avec la proclamation de l'état d'urgence en avril 1955 pèse sur le service de la GD. L'extension de la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) pour mieux encadrer les opérations de police de l'armée ne parvient pas à empêcher les pratiques extra-judiciaires. Ainsi, les procès-verbaux établis après chaque décès de « fuyard » peinent à camoufler les « corvées de bois ». L'affaire de deux exécutions sommaires à Aïn Abid, le 22 août 1955, par un gendarme, devant la caméra d'un journaliste, suscite aussi un émoi médiatique. De même, la vingtaine de gendarmes départementaux affectés dans les détachements opérationnels (DOP) ne peut ignorer le recours à la torture. Le général de division Camille Morin, commandant la gendarmerie de la 10^e région militaire de 1957 à 1960, s'insurge lui-même contre l'emploi de ses gendarmes amenés à commettre des « actes absolument contraires aux règles et traditions de la gendarmerie nationale ».

L'insécurité pèse sur le service quotidien, comme le rapporte ce capitaine affecté à Djidjelli : « Mon travail de commandant de compagnie de gendarmerie n'a rien à voir avec celui que j'ai vécu à Ploërmel. Les brigades, encerclées par la rébellion, vivent repliées sur elles-mêmes [...] Plus question de police de la circulation, plus question de police judiciaire, ni administrative ». Malgré leurs efforts, les gendarmes départementaux sont incapables d'endiguer l'élimination par le Front de libération nationale (FLN) des éléments francophiles, ce qui entraîne un tarissement de leurs sources de renseignements. Comme l'analyse en décembre 1955 le commandant de la section de gendarmerie de Philippeville : « Les Musulmans qui en grande partie ne sont ni pour nous, ni pour les rebelles, mais pour le plus fort, ne savent pas à qui se rallier ».

En plus de l'insécurité quotidienne, la GD doit assumer des missions plus militaires. « Etaisje plus militaire que gendarme ? s'interroge l'un d'eux. En tout cas, j'étais souvent volontaire pour participer aux opérations du côté de la troupe ». Le major (er) Girard ² relate, quant à lui, son baptême du feu dans une compagnie de la Légion étrangère près de Turenne. Il reconnaît que l'arrivée des gendarmes n'a pas suscité l'enthousiasme chez les légionnaires mais qu'ils ont été adoptés à partir du moment où ils ont partagé « leurs fatigues et leurs combats ».



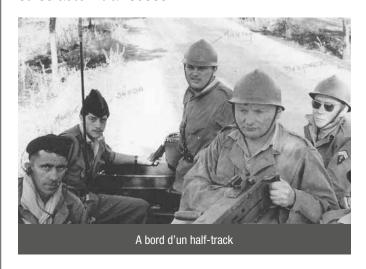
A partir de 1958, l'évolution de la situation politique se répercute sur le moral du personnel. Plus sensibles à la politique d'auto-détermination du général de Gaulle, les gendarmes natifs d'Algérie manifestent « plus de nervosité et d'inquiétude ». Malgré des intérêts convergents avec les putschistes, puis avec l'Organisation de l'Armée secrète (OAS), peu d'entre eux franchissent la ligne rouge. Après les accords d'Evian, ils n'échappent pas au voyage sans retour en métropole avec la maigre consolation d'emmener leurs affaires et la certitude de trouver un logement.

ÊTRE GENDARME MOBILE AU CŒUR DU DRAME ALGÉRIEN

A l'image de l'appelé du contingent, du parachutiste ou du légionnaire, figures emblématiques de la guerre d'Algérie, le gendarme mobile est un acteur de tous les événements majeurs de ce conflit. En tant que représentant du pouvoir légal, il va cristalliser sur lui la haine des partisans de l'Algérie française.

Implantée en Algérie depuis 1935, la 10e légion de gendarmerie mobile (GM) compte, en 1954, 1 150 hommes répartis en 4 groupes de 2 escadrons chacun. Comme la GD, elle connait un renforcement de ses effectifs qui passent à 216 officiers et 6 602 sous-officiers en mars 1962. Le nombre d'escadrons passe de 8 à 71, avec la particularité de la mise en place d'un système de roulement avec la métropole. Concrètement, tous les escadrons de France viennent à tour de rôle effectuer des séjours de 4 à 6 mois en Algérie.

En matière d'activités, la GM assume son rôle traditionnel de maintien ou de rétablissement de l'ordre, mais aussi des missions plus militaires qui la rapproche du milieu combattant (escorte de convois, contrôle de zone, embuscade, défense d'un point sensible). Les escadrons de GM (EGM) disposent de véhicules dédiés pour ces opérations, comme les scouts cars, les half-tracks et les automitrailleuses.



ÊTRE UN COMBATTANT DANS LES COMMANDOS DE CHASSE

La guerre d'Algérie est le dernier conflit au cours duquel la gendarmerie nationale a eu une unité exclusivement combattante. Ce type de force légère, initiée en décembre 1958 par le général Challe, a pour but de mieux combattre l'Armée de libération nationale (ALN).

D'abord réticente, la gendarmerie fournit les cadres de six commandos de chasse gendarmerie – dénommés Partisan 20, 21, 22, 26, 43 et 44 –





opérationnels à partir de novembre 1959. Le 2 mai 1961, le commando – puis détachement – héliporté d'exploitation de renseignements (CHER) complète le dispositif. Forts d'une centaine de harkis, les commandos de chasse deviennent l'unité de contre-guérilla par excellence. Ils sont dissous le 30 avril 1962.

LE 24 JANVIER 1960



Au début du conflit, la GM est focalisée sur la défense de l'Algérie française. Mais l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en 1958, puis la proclamation de sa politique d'autodétermination en 1959, changent radicalement la donne. Le 24 janvier 1960, le déclenchement de la semaine des barricades à Alger révèle au grand jour cette rupture entre le pouvoir central et les partisans de l'Algérie française. Pour éviter aux manifestants de réitérer l'assaut du 13 mai 1958 contre la Délégation générale, le lieutenant-colonel Debrosse reçoit l'ordre de faire intervenir 15 escadrons regroupant 1 074 gendarmes, afin de dégager le boulevard Laferrière depuis le Forum jusqu'à la Grande Poste, avec le soutien d'éléments du 1er régiment de chasseurs parachutistes (1er RCP – colonel Broizat) et du 1er régiment étranger de parachutistes (1er REP - colonel Dufour).

Au moment où les premiers gendarmes mobiles débouchent à la hauteur du square Laferrière, une fusillade nourrie éclate depuis les façades des immeubles environnants ³. La fusillade ne cesse



qu'après l'arrivée tardive des parachutistes, acclamés par la foule. La gendarmerie mobile connait le plus lourd bilan de son histoire avec 14 morts, dont deux officiers, et 119 blessés. On relève aussi 8 tués et 51 blessés chez les manifestants, souvent victimes des tirs venant des facades d'immeuble.

Lors des obsèques des gendarmes à Alger, le 28 janvier, le lieutenant-colonel Debrosse traduit le malaise ressenti par ces mots : « Détournés de l'ennemi commun et véritable que vous étiez venus combattre en Algérie, vous avez connu l'angoisse et l'amertume de recevoir la mort des mains de ceux-là dont vous étiez venus défendre les personnes et les biens ».



La fusillade du 24 janvier 1960 marque une rupture dans les rapports des « Pieds-noirs » avec la métropole ainsi qu'un « tournant dans les relations entre la gendarmerie et l'armée de Terre ⁴ », dont les effets délétères vont se faire sentir durant plusieurs années.

D'autres face-à-face tendus se produisent lors des manifestations à Alger en novembre et décembre 1960. A la guerre coloniale franco-algérienne se superpose bientôt une guerre civile franco-française avec la création de l'OAS en février 1961. Lors du putsch des généraux, malgré quelques flottements dans ses rangs, la gendarmerie demeure fidèle au général de Gaulle, alors que certains de ses chefs sont retenus par les putschistes à In Salah.

Le 18 mars 1962, la signature des accords d'Evian, reconnaissant la souveraineté algérienne, déclenche une nouvelle phase de violences aggravée par la politique désespérée de terre brûlée de l'OAS. Harcelée, la gendarmerie mobile oppose une répression brutale, comme lors du soulèvement de Bab-el-Oued, le 23 mars 1962 au cours duquel elle connait à nouveau de lourdes pertes (2 tués et 20 blessés).

Entre mars et juillet 1962, la gendarmerie mobile voit sa capacité de réaction se réduire en raison des accords passés avec les nouvelles autorités. Le climat de violence et l'instabilité politique algérienne rendent difficiles l'exécution du service. Les trois légions de GM sont dissoutes en décembre 1962.

ÊTRE GENDARME MUSULMAN, DANS LE CAMP DES VAINCUS ?

La présence d'éléments autochtones musulmans est ancienne dans la gendarmerie d'Algérie mais leur proportion est toujours restée minoritaire. Au 1er octobre 1957, on ne compte que 168 « Français de souche nord-africaine (FSNA) 5 dans la gendarmerie, tous titulaires. Cette proportion de 2 % des effectifs est plus faible que dans l'armée de Terre qui en compte 10 % dans la troupe et 4 % chez ses sous-officiers.

Pour le commandement, la question du loyalisme de cette catégorie de personnel se pose, d'autant que le FLN multiplie les menaces à son encontre. Il existe des cas avérés de trahison, comme lors de l'assassinat de quatre gendarmes d'un poste par leur camarade musulman. En dehors des gendarmes musulmans, on trouve aussi des supplétifs au statut plus précaire. Jusqu'en 1958, leur recrutement n'est pas une priorité. A partir de novembre 1958, la GD participe, quelquefois dubitativement, aux campagnes de recrutement de FSNA. La recherche de candidats se fait au contact des unités de secteur avec l'aide des SAS ou des sections administratives urbaines (SAU) parmi les anciens militaires ou quelques rares ralliés. Une grande partie des recrues est envoyée dans les commandos de chasse, mais la GM en absorbe aussi un contingent. A la fin de l'année 1959, la gendarmerie d'Algérie compte 25 % de FSNA parmi ses gendarmes auxiliaires, soit 205 hommes.

Ce personnel particulier fait l'objet d'une propagande ciblée du FLN qui alterne les tracts d'appel à la désertion et les menaces de mort. La perspective de l'indépendance algérienne rend leur loyalisme illusoire. Les masques tombent. Des supplétifs viennent réclamer leur pécule, le visage tuméfié, avant de disparaître à jamais ⁶.

Un autre problème concerne le sort des gendarmes musulmans. Alors que l'institution leur laisse le

libre choix de partir et demande des garanties pour leur future carrière algérienne, les autorités locales sont pressées de les intégrer sans délai et sans contrepartie. Le 17 septembre 1962, dans un communiqué publié par la presse, le bureau politique demande à tous les sous-officiers algériens servant dans la gendarmerie française de se présenter à la direction de la gendarmerie algérienne en vue de leur intégration éventuelle. Placé devant le fait accompli, le commandement français préfère jouer l'apaisement. Il attribue à ces hommes le statut de « détaché » dans la gendarmerie algérienne. Au début du mois de décembre 1962, sur les 8 officiers et 225 sousofficiers passés à la gendarmerie algérienne, 6 officiers et 157 sous-officiers ont déjà demandé leur radiation des cadres de la gendarmerie française. Une étude reste à mener sur le sort réservé à ce personnel.

POUR CONCLURE

Au total, le bilan humain de la guerre d'Algérie pour la gendarmerie s'élève à 272 tués au combat, 120 morts par accident, 90 décédés par maladie et plus de 2 000 blessés. Malgré ces pertes, le gendarme éprouve la même difficulté qu'en 1918 à appartenir au monde combattant. « Pauvres gendarmes, éternels oubliés(...) se lamente Marcel Forgeat ⁷ dans *L'Essor en 1979, anciens* d'Afrique du Nord, seize années après la fin des combats, vous n'avez toujours pas reçu la carte du combattant ». L'inscription en 2000 de la mention « AFN » sur le drapeau de la gendarmerie nationale témoigne d'une certaine reconnaissance officielle. même si « la Gendarmerie elle-même semble avoir voulu oublier cette période de son histoire », déplore encore il y a quelques années un ancien gendarme 8.

Principales sources:

- 1. Louis Mouillé (général) Mémoires [tapuscrit non édité], 2004, p. 176.
- 2. Henri Girard, Souvenirs d'une carrière de gendarme, Sisteron, Imprimerie Nouvelle, 1986.
- 3. Francis Mézières, Alger 24 janvier 1960, Périgueux, Les éditions d'Alésia, 2018.
- 4. Emmanuel Jaulin, La gendarmerie dans la guerre d'Algérie, Paris, Lavauzelle, 2009.
- 5. Appelés encore Français musulmans d'Algérie (FMA)
- 6. Louis Beaudonnet (général), Capitaine en Algérie 1956 -1966, souvenirs, Maisons-Alfort, SNHPG, 2012, p. 314.
- 7. Marcel Forgeat, « Combattants oubliés », L'Essor, n° 73, mars 1979, p. 20.
- 8. Gilbert Maurel, La guerre d'un gendarme en Algérie, Paris, L'Harmattan, 2013, p.12.

LA CAPITULATION DE L'ARMÉE ALLEMANDE EN MAI 1945

Si le dernier dimanche d'avril est sans conteste celui de la journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la Déportation, et le 27 mai, la journée nationale de la Résistance, le 8 mai est bien la journée de commémoration de la victoire militaire des Alliés, et donc de l'armée française. En ce 75° anniversaire de la signature de l'acte de capitulation de l'Allemagne nazie, il m'a semblé particulièrement opportun de rappeler, en décrivant ces heures historiques qui ont mis fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe, que plus de 200 000 militaires sont morts pour la France entre 1939 et 1945, et qu'ils méritent toute notre reconnaissance.

André Mudler

PREMIER ACTE DE LA CAPITULATION, REIMS 7 MAI 1945

Adolf Hitler se suicide le 30 avril 1945. Son successeur désigné, le grand amiral Dönitz, tente de négocier une reddition partielle avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, en mandatant le général Jodl à Reims, où se trouve le quartier général des troupes alliées du front occidental.



Mais le général Eisenhower, commandant en chef des forces alliées occidentales, exige une reddition immédiate et inconditionnelle. Dönitz ne peut que céder et délègue au général Jodl (accompagné de son officier de liaison et interprète le major Oxenius) et à l'amiral von Friedeburg les signatures de reddition, reçues le 7 juin à 2h41 du matin par le chef d'état-major du quartier général allié, le général de corps d'armée Bedell-Smith, et par le représentant soviétique, le général de division Sousloparov. La France est représentée par le général de division Sevez, adjoint du général Juin, appelé à titre de témoin.

Pour la petite histoire, en l'absence d'un officier général allemand d'un rang égal au sien, le général



Eisenhower choisit, pour sa part, de rester dans son bureau. Mais c'est à lui que revient l'annonce radiophonique de la victoire, à 3h39 du matin, dans la salle de la signature. « Il est particulièrement symbolique que la reddition ait été signée au coeur de la France, ce pays qui a tant souffert, ce pays où nous avons débarqué en juin dernier et dont les forces armées et les mouvements de résistance nous ont tant aidés », déclare-t-il.

Un procès-verbal annexe stipule que la capitulation devra être ratifiée dans un deuxième acte par des officiers allemands de rang plus élevé, ayant la responsabilité opérationnelle réelle sur l'armée allemande.

Pour garantir la cessation immédiate des combats, le président américain Truman et le premier ministre britannique Churchill annoncent la capitulation, avec effet le 8 mai 1945 à 23h01 (heure d'Europe centrale), sur tous les fronts.

DEUXIÈME ACTE DE LA CAPITULATION, BERLIN 8 MAI 1945

La signature de l'acte historique de la capitulation doit avoir lieu, sur proposition du maréchal Joukov, représentant du haut commandement soviétique,



au quartier général soviétique de Berlin, situé dans le quartier résidentiel de Karlshorst, dans la grande salle du mess officiers de l'ancienne école du génie de l'armée allemande, encore intacte.

A la fin de la matinée du 8 mai, les représentants des Alliés occidentaux arrivent à l'aéroport de Tempelhof. La délégation allemande est amenée de Flensburg (frontière danoise) dans un avion américain.

Outre les principaux protagonistes, de nombreux journalistes, membres des états-majors alliés, traducteurs et auxiliaires sont présents. Mais la cérémonie est retardée, en l'absence de la traduction russe de l'acte de capitulation.

Ce n'est qu'à minuit que tout fut prêt. Le 9 mai, vers 0h15, les commandants en chef allemands, le maréchal Keitel, chef du Haut Commandement des forces armées allemandes (OKW) et de l'armée de Terre, l'amiral von Friedeburg et le général d'armée Stumpff, en tant que représentant du commandant en chef de l'armée de l'Air, le maréchal von Greim), signent, chacun à leur tour, l'acte de capitulation daté du 8 mai, rédigé en trois langues, anglais, russe et allemand.





Le commandant René Bondoux, présent aux côtés du général de Lattre de Tassigny, raconte « Keitel maugrée à mi-voix, en rejoignant la table de signature : A côté d'un Français, c'est un comble. »

Puis, le maréchal de l'Air britannique Tedder, pour le commandement suprême allié, et le maréchal Joukov, pour le commandement suprême soviétique, apposent leur signature au bas du document. Le général de l'armée de l'air américaine Spaatz et le général français de Lattre de Tassigny signent à titre de témoins.

La cérémonie dura à peu près trois quarts d'heure. Une fois la délégation allemande partie, le maréchal Joukov prononça une brève allocution. Puis, place au grand banquet de 200 couverts au cours duquel le général de Lattre de Tassigny.a dû faire preuve d'autorité pour que le maréchal Joukov porte un toast en l'honneur de la France!

TÉMOIGNAGE DU MARÉCHAL JOUKOV

[...] A minuit précis, nous entrons dans la salle et prenons place à une table. Au mur derrière cette table sont suspendus les drapeaux soviétique, américain, britannique et français * [...]



Le maréchal Keitel, le plus proche conseiller militaire d'Hitler, homme de grande taille, pénètre le premier dans la salle ; il marche lentement en s'efforçant de se montrer impassible. Il salue les représentants des hauts commandements soviétique et alliés en brandissant son bâton de maréchal. Stumpff et Friedeburg le suivent, leurs

regards trahissant une colère impuissante. Les représentants allemands sont invités à prendre place à la table qui leur est destinée, non loin de la porte. Keitel s'assoit posément et dirige son regard vers nous. Stumpff et Friedeburg s'assoient près de Keitel. Les officiers de leur suite, en grande tenue, prennent place derrière eux.

Je m'adresse à la délégation allemande : « Avezvous sur vous l'acte de reddition inconditionnelle, l'avez-vous étudié et avez-vous pouvoir de le signer ? » Le maréchal de l'Air Tedder répète ma question en anglais. « Oui, nous l'avons étudié et nous sommes prêts à le signer » répond Keitel d'une voix assourdie et il nous tend un document signé par Dönitz [...] Il n'a plus rien de l'arrogant Keitel qui avait reçu la capitulation de la France vaincue. Il a maintenant l'air abattu bien qu'il s'efforce de faire bonne contenance.

Je me lève et dis : « Je prie la délégation allemande de venir à cette table. C'est là que vous signerez l'acte de capitulation sans conditions de l'Allemagne. » Keitel se lève rapidement en jetant un regard hostile vers nous, puis baisse les yeux, prend lentement son bâton de maréchal posé sur la table et vient vers notre table d'une démarche incertaine. Son monocle tombe et se balance au bout de la cordelette ; son visage se couvre de tâches rouges. Keitel remet en place son monocle, s'assied au bord d'une chaise et signe lentement et maladroitement les trois exemplaires de l'acte. L'aide camp de Keitel, au garde-à-vous derrière son fauteuil, les mains sur la couture du pantalon, pleure sans qu'aucun muscle ne bouge sur son visage. A leur tour, Stumpff et Friedeburg apposent leurs signatures. Puis Keitel se lève, enfile son gant droit et essaye de nouveau de jouer les fringants militaires. Il n'y réussit toutefois pas et retourne en silence à sa table. Le 9 mai à 0 h 43 est signé l'acte de capitulation sans conditions. Je somme alors la délégation allemande de guitter la salle. Keitel, Stumpff et Friedeburg se lèvent, s'inclinent et sortent la tête basse, suivis de leurs officiers d'état-major. La porte se referme. La capitulation est scellée, la guerre est finie! Je félicite cordialement toute l'assistance au nom du Haut Commandement soviétique de la victoire tant espérée. La salle se remplit alors d'un bruit inimaginable. Tous se félicitent mutuellement et se donnent des poignées de main. Beaucoup d'entre eux versent des larmes de joie [...]

C'est à 0h50, le 9 mai 1945, que se termine la cérémonie. Une heure plus tard, place au grand banquet organisé dans la même salle. A côté de chaque couvert, se trouvent des bouteilles : du vin rouge, du vin blanc, du champagne, de la vodka et du cognac. J'ouvre le banquet et porte un toast à la victoire de la coalition antihitlérienne contre l'Allemagne nazie. Ensuite, le maréchal Tedder, le général de Lattre de Tassigny et le général Spaatz prononcent des allocutions.

Des généraux soviétiques prennent aussi la parole. Tous parlent de ce qui leur avait tenu à cœur au cours de ces sombres années. Je me souviens que l'on a parlé avec cordialité et que l'on a répété à maintes reprises le souhait de renforcer à jamais les relations amicales entre les pays de la coalition antifasciste [...]

Le banquet s'est terminé à l'aube par des chansons et des danses. Les généraux soviétiques sont imbattables dans ce domaine. Moi-même, je n'ai pas résisté et fis une démonstration réussie d'une danse populaire russe.

Dans Berlin et aux alentours, on tirait en l'air avec toutes les armes disponibles pour fêter la victoire. Les balles et les restes de projectiles qui tombaient par terre ont fait que dans la matinée du 9 mai, une promenade dans Berlin n'était pas sans danger, mais un danger bien différent de celui qui était devenu presqu'une habitude au cours des longues années de guerre!

ALORS, 8 OU 9 MAI?

En cause les fuseaux horaires. L'heure de signature effective généralement admise est le 9 mai à 0h43. Traduite en heures locales, elle correspond au 8 mai à 23h43 (heure occidentale), et au 9 mai à 02h43 (heure de Moscou). Les deux dates correspondent au même événement, et sont donc parfaitement justifiées, le 8 mai pour l'Europe occidentale, le 9 mai pour la Russie.

Toutefois, l'heure mentionnée sur l'acte de capitulation, celle qui précise officiellement l'heure d'arrêt des opérations de combat, est 23h01. En appliquant la règle du décalage horaire, cela donne 8 mai 22h01 d'une part, et 9 mai 01h01 d'autre part.

Dans les deux cas de figure, on arrive au même résultat, 8 mai pour les Occidentaux, 9 mai pour ce qui fut l'Union soviétique.

* Le drapeau français, absent initialement de la salle de capitulation, a été confectionné à la hâte, sur l'insistance du général de Lattre de Tassigny, avec l'accord du maréchal Joukov.

AM

Source : La capitulation allemande de mai 1945, 2015, cahiers du musée germano-russe de Berlin-Karlshorst.

MONTCORNET – 17 MAI 1940

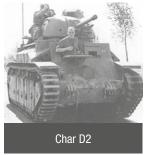
Située à 50 km au nord de Reims, ce village de 1 500 habitants (02340) a connu trois occupations allemandes en 70 ans ! En novembre/décembre 1870, de septembre 1914 à novembre 1918, et de mai 1940 à septembre 1944. C'est dire que la célébration du 80° anniversaire du 17 mai 1940, avec la venue du Président de la République, n'a guère surpris les Montcornetois, habitués à de multiples cérémonies commémoratives.

Mais que s'est-il donc passé ce mardi 17 mai 1940 pour que Montcornet soit le théâtre d'un tel événement, symbolisant l'esprit de résilience incarné par le général de Gaulle. Sans entrer dans des considérations politiques et stratégiques, ni dans un récit complet de la bataille, l'action de combat menée par la 345° compagnie autonome de chars de combat (CACC) commandée par le capitaine Jean-Charles Idée, permet de comprendre ce que fut « Montcornet ». Rappelons simplement que deux spécialistes théoriciens de la guerre des blindés vont se retrouver face à face, en cette journée. Du côté allemand, le général Guderian (présent à Montcornet la veille), côté français le colonel de Gaulle. Tous deux, avant la guerre, ont écrit un livre sur l'emploi des chars d'assaut.

PRÉAMBULE

Le 10 mai 1940. l'armée allemande déclenche le plan « Fall Gelb » (Plan jaune). Ses divisions mécanisées envahissent les Pays-Bas, Luxembourg et la Belgique, bousculant des troupes peu habituées à une guerre de mouvement. L'armée française pénètre en Belgique (plan Dyle) pour contrer l'avance allemande. Le 12 mai, le général Guderian parvient à effectuer une percée dans le secteur de Sedan. Le front s'effondre, remettant en cause toute la stratégie du hautcommandement français. Le 16 mai, décision est prise de mettre en place une nouvelle ligne de défense afin de stopper toute offensive en direction de Paris. Pour donner le temps à cette manœuvre de réussir, le colonel Charles de Gaulle reçoit l'ordre de lancer une contre-attaque sur les flancs de la progression ennemie, dans le secteur de Montcornet, où transite toute la logistique de la 1ère Panzerdivision.

Le 11 mai, le colonel de Gaulle avait pris le commandement de la 4° division cuirassée de réserve (DCR) en cours de constitution. Il va progressivement disposer des unités qui la composent sur le papier : la 6° demi-brigade (46°, 47° et 19° BCC), la 8° demi-brigade (2°, 24° et 44° BCC), le 4° bataillon de chasseurs portés, le 7° régiment de dragons portés, les 3° et 10° cuirassiers et le 322° régiment d'artillerie. Au total : 250 chars dont 70 chars lourds Renault B1 bis, 45 chars moyens Renault D2 et 135 chars légers Renault R35, plus 80 blindés (40 Somua S 35 et 40 Panhard P-178).





Le 16 mai au soir, il peut compter sur 34 chars lourds B1 bis flambant neufs, de 14 chars moyens (ceux de la 345° CACC) et de 45 chars légers R35. Une force de frappe conséquente, mais les équipages des B1 bis manquent d'expérience et les D2 ne sont pas de toute première jeunesse, tout comme les R35 qui, en outre, ne disposent pas de moyens radio et souffrent d'une puissance de feu limitée. La division est encore dépourvue de la majeure partie de ses éléments à pied et de son artillerie.

LA 345° COMPAGNIE AUTONOME DE CHARS DE COMBAT



Désignée pour appuyer le Corps expéditionnaire français en Scandinavie (CEFS), la compagnie, créée de toutes pièces à partir du 19e bataillon de chars de combat (BCC), commandée par le capitaine Idée, perçoit, le 29 avril 1940, 15 chars moyens Renault D2* neufs. Ces chars ne sont pas rodés et nécessitent de

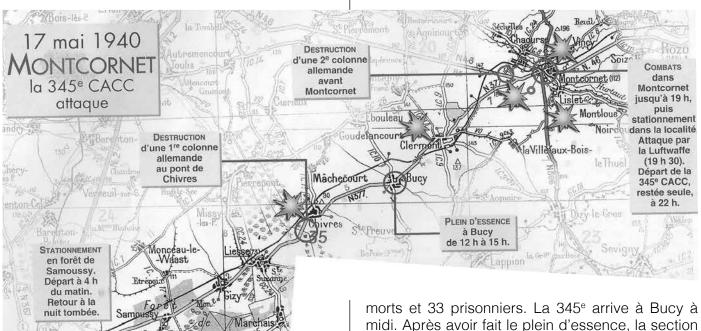
nombreuses interventions de dépannage, laissant supposer un sabotage en usine. Le 15 mai, le capitaine informe le ministère que sa compagnie est prête, seul un char fait défaut.

Le même jour, la compagnie est embarquée, non pas pour Brest et la lointaine Norvège, mais pour Soissons. Elle vient d'être affectée à la 4° division cuirassée, en cours de constitution, commandée par le colonel de Gaulle. Le 16 mai, sur ordre du lieutenant-colonel Sudre, commandant la 6° demibrigade dont fait partie la 345° CACC, la compagnie se porte immédiatement au nord-est de Laon, dans la forêt de Samoussy.

et, à coups de canon de 75 mm tirés à 50 mètres, ouvre le passage aux chars.

Les villages de Chivres, Bucy-les-Pierrepont, la Ville-aux-Bois-les-Dizy, occupés par l'ennemi, sont nettoyés méthodiquement par quelques sous-officiers et chasseurs de la 345°, grâce à l'efficacité des armes automatiques fournies à titre de dotation exceptionnelle pour la Norvège.

L'ambiance est à la guérilla et, en l'absence d'infanterie constituée, déjà distancée, cette situation va engendrer quelques retards sur le plan de marche. Les Allemands laissent derrière eux 23



Le 17 mai à 4 heures du matin, la compagnie débouche des lisières de la forêt et part à l'attaque en direction de Montcornet. Ce village, à une vingtaine de kilomètres au nordest, est l'objectif final assigné par le colonel de Gaulle. A la droite de la 345°, se trouve la 1ère compagnie du 46° BCC équipée de chars B1 bis (32 tonnes), sensés être plus rapides. Contre toute attente, ils se font remarquer par leur lenteur, obligeant les D2 à passer en tête. Qui plus est, 5 d'entre eux s'enlisent dans les marais.

Après un regroupement à Liesse, les B1 bis repassent en tête en utilisant la seule route praticable qui relie Laon à Montcornet. Au pont de Chivres, un camion ennemi de munitions d'artillerie, pris sous le feu d'une section du 24° BCC, a sauté et flambe, obstruant le pont. Prévenu, le commandant Bescond (46° BCC) passe en tête de la colonne

morts et 33 prisonniers. La 345° arrive à Bucy à midi. Après avoir fait le plein d'essence, la section d'échelon de ravitaillement ayant parfaitement suivi la progression, l'attaque reprend. Il est 15 heures. « Le moral des équipages est parfait. Tous n'ont qu'un désir : se battre » selon les propos du capitaine Idée recueillis par le lieutenant Boudard.

La compagnie débouche par surprise sur la route de Montcornet - Marle (D 946) et celle de Montcornet à Lislet. Elle détruit aussitôt une colonne de camions progressant en direction de Marie, et prend à partie une colonne circulant de Montcornet à Lislet. Leurs canons portant plus loin que ceux des chars allemands, les chars B1 bis placés à droite passent devant et joignent leurs tirs à ceux des D2. La 345e reprend sa progression et aborde la rue principale de Montcornet par l'important nœud routier situé au sud-est du village.

L'AFFRONTEMENT

Les Français pénètrent dans la rue principale, étroite et jonchée d'épaves calcinées, résultat de la première attaque menée par les chars légers de la 1ère compagnie du 24e BCC qui ont dû, vers 15 heures, se replier, le manque d'essence se faisant sentir. Le village, réoccupé par les

Allemands, est défendu par la 3° compagnie du 66° bataillon de sapeurs allemands rattaché à la 1ère Panzerdivision. Les D2, sans infanterie de soutien, sont la cible de chars allemands, de canons antichars et de mitrailleuses camouflés dans les habitations. Le combat intense, débuté en fin d'après-midi, dure jusqu'à 19 heures.

Les bataillons de chars qui encadrent la 345e rencontrent des fortunes diverses. Les chars légers du 24° BCC, à court d'essence, se sont repliés dès 15 heures, laissant 7 chars sur le terrain. Quant au 46e BCC, pris à partie par les redoutables canons de 88 mm, il perd 4 chars. Vers 18h20, le manque d'essence se faisant à nouveau sentir, le bataillon est contraint de rompre le combat. A ce moment-là, la 345e reste seule sur le terrain. L'aviation allemande se manifeste, les « Stukas » attaquent en vol rasant et mitraillent avec des balles perforantes. A 19h30, le capitaine Idée donne par radio l'ordre de se disperser. Le caporal Hanon, l'un des deux radios du char de commandement, témoigne : « C'était chacun pour soi ! Je pouvais émettre ce que je voulais en code morse, les D2 imitaient d'instinct ce que faisait celui de leur capitaine qui foncait au plus vite vers un boqueteau pour s'y dissimuler... Foncer est beaucoup dire car faisions-nous plus de 12-15 km en terres agricoles ? ».

Les 14 chars sont attaqués violemment. Les bombes tombent de tous les côtés, les balles perforantes et incendiaires crépitent sur les blindages. En dépit de ce déluge de feu, la compagnie réussit à se regrouper derrière Bucy et installe ses chars aux issues dans l'éventualité d'une contre-attaque allemande.

Personne n'est laissé sur le terrain. La compagnie a perdu 3 chars mais tous les équipages sont saufs, seul le sergent Duvet, est gravement blessé au bras par une balle incendiaire alors qu'il essayait de récupérer l'armement et les munitions du char du sous-lieutenant Lacour. Vers 22 heures, le capitaine Idée prend l'initiative de regagner la forêt de Samoussy. Il témoigne : « Les chars B reprennent la route de Chivres. Auraient-ils reçu un ordre de repli ? Moi pas, je reste. Au bout d'une heure, je n'en trouve pas moins la situation bizarre. Je suis seul, en plein bled, sans épaulement et sans infanterie. Inquiet, hésitant, je pèse longuement le pour et le contre. Mes lieutenants s'étonnent et s'inquiètent comme moi. Ma foi, tant pis, j'ordonne le repli. Un peu avant Liesse, le colonel de Gaulle est là, au milieu de la route, qui m'attend et s'impatiente. Je vous ai envoyé un lieutenant pour vous donner l'ordre de repli! Je n'ai vu personne mon colonel! Nous reprenons nos positions le matin en bordure de la forêt de Samoussy, face à Gizy. » C'est la fin du combat de Montcornet.

QU'EN DIRE?

Faute d'un ravitaillement suffisant en essence, soumise à des attaques aériennes incessantes de la Luftwaffe, la 4e DCR doit finalement rompre le combat après une progression de 20 kilomètres dans les défenses ennemies. Les objectifs de la division sont loin d'être atteints. Les Français ne sont pas parvenus à ralentir la progression des troupes allemandes. De Gaulle a pourtant des raisons de se montrer satisfait puisqu'il a réussi à remonter le moral des troupes en menant une attaque dans des conditions particulièrement défavorables. En effet, il s'agissait d'unités qu'il connaissait à peine, regroupées dans la hâte, incomplètes, privées d'appui en artillerie et de soutien aérien, manquant d'unités de reconnaissance et d'infanterie, et qui ne peuvent se coordonner entre elles faute de matériel de communication par radio.

Sur les 85 chars engagés, 23 ont été détruits. Bilan des pertes humaines : 25 tués ou blessés, dont le commandant Bescond. Côté allemand, s'il est avéré qu'une centaine de véhicules ont été détruits ainsi que des canons et des mitrailleuses lourdes, les pertes humaines sont difficiles à évaluer, allant de 100 à 1 000 selon les sources, ne freinant en rien la progression allemande en direction de l'ouest.

La 4° DCR va engager d'autres combats sous le commandement de De Gaulle (nommé général à titre temporaire le 25 mai), en particulier les 29 et 30 mai au sud d'Abbeville, avec un succès certain en décimant la 57° division d'infanterie allemande. Relevée par une division britannique, son chef, le général de Gaulle, quitte le commandement de la 4° DCR, le 6 juin, pour une autre mission, plus politique, celle de sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. Douze jours plus tard, ce sera l'Appel du 18 juin. Une autre histoire...

CONCLUSION

Le véritable succès de la bataille de Montcornet est avant tout moral. En effet, la 4° DCR a osé, a tenté, a agi, alors qu'aucune autre unité de l'armée française n'avait remporté le moindre succès depuis le 10 mai. Fondateur du destin de Charles de Gaulle, c'est ici que le mythe va naître d'une action jugée héroïque dans une période où tout semblait perdu.

AM

^{*} Poids 20 T, vitesse sur route 23 km/h, en tout terrain 16 km/h, autonomie 100 km, 1 canon de 47 mm et 2 mitrailleuses de 7,5 mm. Equipage de 3 hommes. Production totale : environ 100 exemplaires.

HISTOIRE ROCAMBOLESQUE DU DRAPEAU DU 99° RIA PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Extrait de l'ouvrage « Le 9-9 dans la tourmente 1939 – 1945 », 2004, Editions BGA Permezel

Symbole chargé d'histoire, le drapeau du 9-9 est décoré de la Légion d'honneur obtenue lors de la Campagne du Mexique en 1862, de la Croix de Guerre 1914-1918 avec deux palmes et de la Médaille d'or de la ville de Milan. Sur le revers du drapeau sont brodés les noms des batailles au cours desquelles le régiment s'est particulièrement distingué: Valmy 1792, Marengo 1800, Wagram 1809, La Moskowa 1812, Aculcingo 1862, Champagne 1915, Verdun 1916, La Malmaison 1917, Résistance Ain-Jura 1944.



Bref, c'est un bel emblème de régiment d'infanterie, créé en 1757, qui a flotté sur les cinq continents!

Le 5 juin 1940 au matin, les Allemands lancent l'attaque générale connue sous le nom de code « Fall Rot ». Le 99° RIA est alors en position sur le Chemin des Dames, entre le canal de l'Ailette et l'Aisne. Le 6 juin au soir, la 28° DIA dont fait partie le régiment aux côtés du 27° BCA et du 97° RIA, reçoit l'ordre de se replier. A partir du 11 juin, le reflux des troupes françaises est général. Sans cesse repoussé vers le sud, le régiment se scinde en plusieurs éléments. Le 14 au matin, plus de 900 hommes (sur 3 300) sont regroupés à Allemanche (51260), sous l'autorité du chef de corps, le colonel Albert Lacaze.

Après avoir fait un point de situation, le colonel décide de confier le drapeau au convoi qui, sous les ordres du capitaine Guichard, commandant la compagnie hors rang (CHR), va tenter de regagner Lyon en emmenant les blessés transportables. Quatre témoignages écrits permettent de retracer le périple de ce convoi du 14 au 17 juin 1940.

Sous-officier faisant partie de la garde au drapeau, Joseph Vincent raconte : « J'avais une conduite intérieure Mathis récupérée à Vailly-sur-Aisne. Je me place au milieu du convoi. Hyacynthe Agostini s'assoit à mes côtés, sur le drapeau plié. A l'arrière, Georges Dumoux et une pipe contenant 50 litres d'essence. Si nous sommes encerclés, Agostini et moi sommes chargés de mettre le feu au drapeau. Le lendemain, tout danger étant écarté, le drapeau reprend sa place dans la camionnette de l'officier des détails et ce, jusqu'à Lyon. Mission accomplie! »

Après de multiples changements de direction, le convoi arrive au fort Lamothe le lundi 17 juin à 22h30. 363 hommes du régiment ont pu échapper à cinq ans de captivité. Ils retrouvent le dépôt d'infanterie 142 commandé par le colonel Trolliet, à qui est remis le drapeau du régiment. Ouf!

Mais dès le lendemain mardi 18 juin, à 3 heures du matin, ordre est donné d'évacuer toute la garnison de Lyon. Les rescapés du 99° RIA prennent la direction de Grenoble. Le colonel Trolliet les accompagne, emmenant avec lui les drapeaux dont il a la garde (52° RI, 75° RI et 99° RIA). Le 20 juin, le détachement rejoint le village de La Frette, situé à proximité de l'aéroport de Grenoble-Saint-Geoirs.

La suite des événements est décrite dans plusieurs documents qui font partie du fond documentaire de l'Amicale Royal Deux-Ponts/99e et 299e RI.

PROCÈS-VERBAL DU 28 JUILLET 1940

« Le 20 juin 1940, le dépôt d'infanterie 142 cantonné temporairement à La Frette (Isère) se trouvait complètement isolé du commandement de la XIV^e région dont il dépendait, les ponts de l'Isère étant coupés et les communications téléphoniques impossibles.

D'autre part, le colonel Trolliet, commandant le dépôt, avait reçu dans l'après-midi du général Costes, commandant le Groupe de subdivisions de Grenoble, l'ordre de rester sur place.

La présence de l'ennemi avec engins blindés était signalée dans les alentours sans aucune précision sur son effectif et sa position. Le dépôt d'infanterie 142 risquant d'être fait prisonnier par surprise, le colonel Trolliet décida de brûler les drapeaux des 52° RI, 75° Ri et 99° RIA dont il avait la garde.

Cette incinération eut lieu le 20 juin à 22 heures, dans la cure de La Frette, en présence de monsieur le curé de la localité, du colonel Trolliet, du lieutenant Minot et du lieutenant Angelet.

Les lances des trois drapeaux (plus la Croix de la Légion d'honneur, la Croix de Guerre et l'insigne de la 17^e compagnie du 99^e RIA qui étaient accrochés au drapeau du 99^e RIA) ont été remises par le colonel Trolliet au colonel de Dinechin, commandant le 299^e RIA, le 28 juillet 1940.

En foi de quoi, les quatre officiers ci-dessus ont signé le présent procès-verbal ».

Cette triste conclusion suscitant de nombreuses réactions parmi les anciens des régiments concernés, monsieur Bonnefond (président de l'amicale lyonnaise des 52° et 252° RI) et le commandant Stibio* (médecin-chef du 99° RIA) essaient d'en savoir plus.

RÉPONSE DE L'ABBÉ AUGUSTE BROCHIER, CURÉ DE LA FRETTE, À MONSIEUR BONNEFOND, EN DATE DU 23 OCTOBRE 1940

« Votre lettre si douloureuse vient d'accroître encore le regret qui ne me quitte pas depuis le 20 juin 1940. Ce jour-là à 23 heures, le colonel Trolliet, accompagné de deux lieutenants dont un prêtre à Lyon, arrivait chez moi et complètement isolé, ne comptant guère sur la résistance de ses troupes, me confiait les trois drapeaux pour les BRULER, craignant de les voir tomber aux mains des Allemands à l'aube du vendredi 21 juin.

Pouvais-je refuser d'accomplir cette triste besogne? Je promis du reste devant la poignante douleur de ces trois officiers, j'étais moi-même tout bouleversé. Jamais je n'oublierai leur dernier salut aux glorieux emblèmes dont ceux des 52° et 99e troués par la mitraille.

Ces messieurs partis vers minuit, je me trouvais seul. Alors quel douloureux cas de conscience. J'avais promis, donc, je devais exécuter ma promesse, tenir ma parole. D'autre part, s'il me semblait possible de sauver le dépôt qui m'avait été confié, je me mis même en devoir de l'enfouir mais le temps pressait. D'une minute à l'autre je pouvais entendre le bruit du combat à 100 mètres du presbytère. Que faire? Demander conseil? Impossible en pleine nuit, du reste on m'avait demandé le secret et j'étais seul au courant de l'œuvre de résistance sur place. Alors, la mort dans l'âme comme ayant l'intuition que je le

regretterai, je fis ce qui m'avait été demandé et promis d'exécuter cela sans aucun témoin.

Depuis, mes hésitations se sont transformées en amers regrets. Il n'y a pas eu de combat à La Frette, les Allemands n'arrivèrent que le dimanche 23 juin. J'aurais eu tout le temps voulu pour emporter loin de La Frette les glorieux drapeaux, les cacher chez mes frères au milieu des bois, du reste il n'y avait aucun risque à les cacher nousmêmes ici, mais nous ne pouvions pas savoir ce que serait l'occupation.

Voilà, cher monsieur, le récit fidèle et désolé de ce qui s'est passé. Vous ne sauriez croire combien je regrette d'avoir à cette occasion été fidèle à la parole donnée. Sauver les drapeaux était si facile. En cette navrante affaire une petite consolation : j'ai pieusement reconnu les restes calcinés, du métal surtout, et il va sans dire que je les tiens à votre disposition.

Croyez, cher monsieur, que je partage votre peine et veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments ».

RÉPONSE DU COLONEL TROLLIET, EN DATE DU 23 JANVIER, À LA LETTRE DU MÉDECIN COMMANDANT STIBIO.

« Je m'excuse du retard apporté à votre aimable lettre du 8 janvier 1941, mes différentes charges en sont la cause : présidence d'une société de scouts, présidence de la section communale de la Légion française des combattants et, enfin et c'est la plus lourde, présidence de la délégation spéciale chargée de l'administration de la ville de Thonon-les-Bains.

[...] A défaut d'ordres précis, je décidais de résister sur place. Le dépôt d'infanterie 142 allait donc, pour la nuit, être isolé en flèche à 30 kilomètres en avant de la ligne de résistance sur l'Isère.

Garder les drapeaux et attendre l'attaque ennemie pour les détruire, c'était une imprudence folle, car le village était insuffisamment défendu et mon PC pouvant être pris par surprise au cours de la nuit. J'étais décidé à résister jusqu'à la mort, mais mon honneur militaire m'interdisait de risquer de laisser mes drapeaux à l'ennemi. Je réunis les officiers constituant mon état-major. Au cours de notre conversation, toutes les situations furent envisagées. Etant donné notre certitude de voir l'ennemi sur nous d'un moment à l'autre, sans moyens pour résister à des engins blindés, donc dans l'impossibilité de sauver mes drapeaux, je pris la décision de les brûler. Aucun chef, dans une situation semblable, n'aurait agi autrement.

J'ai pris cette responsabilité en mon âme et conscience, comme d'ailleurs le colonel Lacaze l'avait fait le 14 juin en donnant au lieutenant Guardiola la mission de brûler le drapeau s'il voyait que celui-ci pouvait être pris par l'ennemi.

Dites aux anciens de votre beau régiment qui écrivit une si belle nouvelle page, au cours de cette guerre :

- qu'il faut faire confiance à ses chefs ;
- qu'ils commettraient une mauvaise action et feraient preuve d'indiscipline en critiquant les actes de leurs chefs.

J'ai fait, en la circonstance, comme pendant toute ma vie, ce qui était simplement mon devoir ; les quelques extraits de citation qui vont suivre le confirmeront.

L'héroïque colonel Lacaze n'aurait pas toléré qu'on le critiquât à la suite de son ordre au lieutenant Guardiola si ce dernier avait brûlé le drapeau. Je ne saurais non plus l'admettre, maintenant que chacun sait. Mes états de service vous diront le soldat que j'ai toujours été : 8 fois blessé, chevalier, officier et commandeur de la Légion d'honneur pour faits de guerre, 11 citations [...]. »

Nous ne disposons pas de la fin de la lettre du colonel Trolliet, mais l'essentiel est dit!

RÉPONSE DU MÉDECIN-COMMANDANT STIBIO, EN DATE DU 14 FÉVRIER 1941

« [...] Je ne serais pas revenu, suivant votre désir, sur cette douloureuse affaire du drapeau du 99e RIA si, entre-temps, je n'avais eu connaissance par monsieur Bonnefond, président de l'amicale lyonnaise des 52° et 252° RI, d'une lettre de monsieur l'abbé Brochier, curé de La Frette dont vous trouverez ci-joint une copie. Cette lettre est très émouvante. [...] Elle est troublante surtout car elle déclare de façon presque formelle que l'incinération des drapeaux a été faite vers minuit par ce prêtre sans aucun témoin alors que le procès-verbal officiel mentionne « le 20 juin 1940 à 22 heures (et non vers minuit comme le déclare le prêtre) dans la cure de La Frette, en présence de monsieur le curé de la localité, du colonel Trolliet, du lieutenant Minot et du lieutenant Ancellet, signatures du procès-verbal établi le 28 juillet 1940, 38 jours après l'incinération.

Ces discordances entre la lettre de l'abbé Brochier et le procès-verbal ne manqueront pas certainement de vous troubler, mon colonel, comme elles m'ont moi-même troublé, car, si le procès-verbal doit être considéré comme la version authentique, puisque officielle, je n'ose cependant, jusqu'à plus ample informé, mettre en doute la lettre d'un prêtre qui, placé en face de ses responsabilités, en a, devant sa conscience et devant Dieu [...]. »

Là aussi, il nous manque la dernière page de la lettre du médecin-commandant Stibio! Mais on comprend bien la polémique qui s'instaure et qui prend de l'ampleur... A tel point que le général de corps d'armée Frère, gouverneur militaire de Lyon, convoque monsieur Bonnefond et le médecin-commandant Stibio le 5 mars 1941 pour essayer, selon ses propres termes, de régler de façon définitive cette question de l'incinération des trois drapeaux.

ENTRETIEN AVEC LE GOUVERNEUR

A la lecture du compte-rendu de cet entretien (archivé au Service historique des armées à Vincennes), il ressort que l'essentiel des débats, assez tendus, tourne autour du procès-verbal rédigé par le colonel Trolliet.

On sent le gouverneur gêné, car ce document ne semble pas rendre compte du déroulement exact des faits. Après avoir rappelé qu'aucun des participants à la réunion était présent au moment des faits et qu'il est difficile de juger du bien-fondé de la décision de brûler les drapeaux, le général Frère défend la probité de l'homme qui a rédigé le procès-verbal et affirme qu'on ne peut que faire crédit au jugement du colonel Trolliet. Pour le gouverneur, la question est réglée, il faut mettre un terme à « cette petite polémique ». Il a des questions plus importantes à traiter.

Mais le médecin-commandant Stibio, à la fois ferme et respectueux, revient sur les discordances mises en évidence entre le procès-verbal et la lettre du curé de La Frette. Il rappelle que le colonel Lacaze a vécu en juin 1940 des situations bien plus critiques et qu'il n'a pas pour autant fait brûler l'emblème du régiment. « Un drapeau, Monsieur le gouverneur, ça ne se brûle qu'à la dernière extrémité, en présence d'officiers du régiment auquel il appartient...on l'enfouit, on le coupe en morceaux que l'on confie à des hommes sûrs... on essaie de le sauver sinon en entier, du moins en parcelles... » Le général Frère convient de ces discordances, tout en rappelant que les drapeaux ont été effectivement brûlés.

Dès lors, le débat prend une autre tournure. Le gouverneur informe ses interlocuteurs que le lieutenant Minot (le prêtre dont fait état le curé de La Frette) a reconnu l'inexactitude du procèsverbal. Le général Frère poursuit : « Oui, je comprends très bien que ce procès-verbal vous ait troublé... Voulez-vous que j'écrive au colonel Trolliet pour lui dire de refaire son procès-verbal en relatant exactement ce qui s'est passé. Vous auriez ainsi satisfaction. Qu'en pensez-vous ? »

Ayant obtenu l'accord de monsieur Bonnefond et du médecin-commandant Stibio sur ce point ains que sur la destruction du procès-verbal litigieux. le gouverneur termine l'entretien en annonçant une bonne nouvelle au médecin-chef du 9-9. Le ministre l'a chargé de remercier l'Amicale des anciens combattants des 99e et 299e RIA, qui a généreusement proposé de prendre en charge le coût de la reconstitution de l'emblème, et de l'avertir que le nouveau drapeau sera financé par le secrétariat d'Etat à la Guerre. Le général ajoute : « Veuillez dire, Stibio, à l'Amicale que je recevrai officiellement votre drapeau et qu'une cérémonie sera organisée au Fort Lamothe avec musique. défilé, à l'issue de laquelle la garde de votre drapeau sera confiée au 153e RIA ».

Pour autant la polémique n'en est pas terminée! Le président de l'Amicale des anciens des 99° et 299° RIA (monsieur Hoffmeister) adresse à son tour (après délibération du bureau) un courrier au gouverneur militaire de Lyon. Il lui demande de surseoir à toute décision et d'attendre le retour de captivité du colonel Lacaze pour décider de la suite à donner à cette douloureuse affaire.

Le 14 juin 1941, les honneurs sont rendus aux cendres des trois drapeaux lors d'une importante cérémonie au Fort Lamothe.

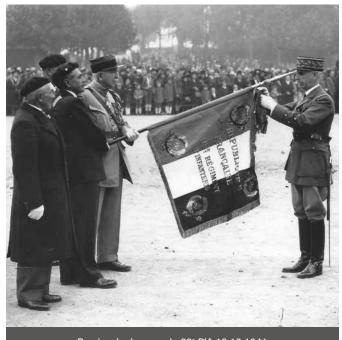
Dans l'intervalle, le général de Saint-Vincent succède au général Frère.

CÉRÉMONIE DE REMISE DU DRAPEAU RECONSTITUÉ DU 99° RIA

Conformément à la décision ministérielle, un nouveau drapeau est fabriqué en remplacement de celui brûlé le 20 juin 1940. Le régiment étant dissous, le dernier chef de corps encore prisonnier en Allemagne, la remise de l'emblème doit faire l'objet d'un protocole particulier.

La cérémonie se déroule le dimanche 19 octobre 1941 au Fort Lamothe, en présence du général de Saint-Vincent (gouverneur militaire de Lyon), du général Lestien (commandant la 28° DIA en juin 1940), du colonel Borne (chef de corps du 99° RI de 1916 à 1923) et du médecin-commandant Stibio. A cette occasion, le drapeau du régiment est décoré de la Croix de guerre 1939-1940, concrétisation de la citation à l'ordre de l'armée décernée au 99° RIA pour son héroïque résistance en mai-juin 1940.

Le ciel est sombre mais le public nombreux. Deux bataillons du 153° RIA, aux ordres du colonel Bierre, présentent les armes. Le nouvel emblème du régiment est porté par le lieutenant Saugnieux, porte-drapeau du 99° RI pendant la Grande Guerre. Le colonel Borne s'avance, se saisit du



Remise du drapeau du 99e RIA 19.10.1941

drapeau et l'incline devant le général de Saint-Vincent. Le gouverneur épingle la Croix de guerre sur le nouvel emblème puis, après l'avoir salué, s'en saisit à son tour et le confie au colonel Bierre qui le remet à la garde d'honneur du 153° RIA.

Un an plus tard, la dissolution de l'armée de l'armistice ayant mis fin à la mission du 153° RIA, le drapeau du 99° RIA est camouflé (nous ne savons pas dans quelles conditions). Récupéré par la XIV° région militaire à la Libération, il est versé au service historique de l'armée de Terre le 14 décembre 1944.

Après sa renaissance le 16 décembre 1944, le 99° RIA est orphelin de son drapeau. Il doit attendre le la cérémonie nationale du 2 avril 1945 pour retrouver son emblème. Lors de la remise des drapeaux place de la Concorde à Paris, le général de Gaulle remet en personne l'emblème du 9-9 au lieutenant-colonel de Sury, commandant le régiment reconstitué.

Ainsi se termine l'histoire de ce drapeau au destin particulier, victime lui-aussi de la tourmente de la Seconde Guerre mondiale. A ce jour, ses cendres doivent se trouver dans une urne conservée quelque part au musée de l'infanterie, toujours en caisses depuis 2010.

AM

* Futur directeur des services de santé de la 1^{ère} DB en 1944-1945, puis médecin général inspecteur Terre en 1956.

NÉCROLOGIE

DANIEL NEIROUREIRE (1938 – 2020)



Décédé le 9 mai des suites d'un important accident vasculaire cérébral, Daniel Neiroureire allait avoir 82 ans le 26 mai dernier.

Admis en 1949 à l'Ecole militaire préparatoire de Billom (63160), son attrait pour l'armée l'amène à s'engager pour cinq

ans dans l'arme des Transmissions. De 1956 à 1958, il est affecté à Baden-Baden (Allemagne), au sein du Service d'Exploitation des Transmissions

Territoriales (SETT) rattaché au COMTRANS FFA, puis en Algérie, corps d'armée de Constantine, où il épousera, en 1960, un sous-officier féminin, Gabrielle Beney. Il quitte l'armée avec le grade de sergent et entreprend alors une brillante carrière commerciale dans le BTP jusqu'à sa retraite.

Apprécié de tous, il était membre de l'Union Nationale des Combattants (UNC), de l'association des Troupes coloniales et des troupes de marine (ayant été détaché en tant que transmetteur dans une unité de la « Coloniale »), administrateur de l'association des amis du musée d'histoire militaire de Lyon et de sa région depuis 2005, membre sympathisant de l'Union des Artilleurs du Lyonnais et vérificateur des comptes de la Farac.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale. Une cérémonie en sa mémoire sera organisée par la famille à l'automne prochain.

BIBLIOTHÈQUE DU CERCLE DE GARNISON DE LYON

La bibliothèque est de nouveau ouverte au public depuis le mardi 2 juin dernier. Toutefois, de nouvelles règles de fonctionnement ont été mises en place et ce, pour une durée indéterminée.

Pour toute information, se connecter sur le site Internet : https://humbert-de-groslee.bibli.fr/

AGENDA

Malgré le déconfinement en cours, il est encore trop tôt pour connaître les modalités des cérémonies à venir en juin et en juillet. Une information sera diffusée par Internet dès que possible. Il en est de même pour nos réunions mensuelles. Encore un peu de patience!

8 juin : la mairie centrale a confirmé l'ouverture, la semaine prochaine, des travaux à l'île du Souvenir ainsi qu'au monument du jardin du Combattant d'Indochine, afin que tout soit prêt pour les cérémonies du 8 juin, journée nationale fut-il le rappeler, d'hommage aux morts pour la France en Indochine.